DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGS-1767

I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.

☑ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française (*Précisez les articles justifiant la décision*) :

- Article 26
- Article 30, §1er, 2° et 3°
- Article 33, alinéa 1er, 1°
- Article 45, §1er, 1° et 2°

☐ Autre(s) texte(s) juridique(s) (*Précisez les articles justifiant la décision*) :

☐ Acte de délégation préalable (*Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquez les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade*) :

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Administration générale du Sport
- Rang et/ou fonction : Rang 16+ – Administrateur général
- Nom et prénom : POLOME Yves

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Administration générale du Sport – Direction des Marchés publics et de l'Economat
- Rang et/ou fonction : Rang 12 – Directrice f.f.
- Nom et prénom : MARCELLI Florence

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets ***internes*** *(tableau 1) ou* ***externes*** *(tableau 2), c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration.*

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	**Description de la compétence à effet INTERNE**
Article 26	Délégation de compétence est donnée au Secrétaire général et aux Administrateurs généraux, respectivement pour ce qui concerne le Secrétariat général ou l'Administration générale qu'ils dirigent, pour conclure les conventions de stage non rémunéré des étudiants, soit au sein de la Direction des Marchés publics et de l'Economat.
Article 30, §1er, 2° et 3°	2° Pour autoriser le déplacement des membres du personnel relevant de leur autorité et valider les demandes de réquisitoires établis au nom desdits membres du personnel en vue de l'obtention d'un titre de transport de la Société nationale des Chemins de fer belges, soit au sein de la Direction des Marchés publics et de l'Economat ; 3° Pour approuver les états de frais de route, autres que ceux visés à l'article 30, sous 2°, et de séjour des membres du personnel relevant de leur autorité, soit au sein de la Direction des Marchés publics et de l'Economat.
Article 33, alinéa 1er, 1°	1° Pour accorder, aux membres du personnel relevant de leur autorité, les congés annuels de vacances, les congés pour motif impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels, soit au sein de la Direction des Marchés publics et de l'Economat.

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	**Description de la compétence à effet EXTERNE**
Article 45, §1er, 1° et 2°	1° Valider la correspondance concernant les actes ordinaires d'instruction, les demandes de renseignements, les lettres de rappel et les bulletins ou lettres de transmission dans le cadre des attributions dévolues à la Direction des Marchés publics et de l'Economat ; 2° Délivrer les copies et extraits de documents déposés aux archives de leurs services dans le cadre des attributions dévolues à la Direction des Marchés publics et de l'Economat.

IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégataire, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- Entité : Administration générale du Sport – Direction des Marchés publics et de l'Economat
- Rang et/ou fonction : Rang 11 – Attaché principal
- Nom et prénom : GRACEFFA Giovanni

- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et du suppléant n°1, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- Entité : Administration générale du Sport – Direction des Marchés publics et de l'Economat
- Rang et/ou fonction : Rang 10 – Employé de niveau 1
- Nom et prénom : DEVILLE Stanislas
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- Entité :
- Rang et/ou fonction :
- Nom et prénom :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- Entité :
- Rang et/ou fonction :
- Nom et prénom :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

VI. Durée de la délégation

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé « entré en vigueur » à dater de sa publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex ».

- Date d’entrée en vigueur :
- Date de fin :

Date et signature de l’autorité délégataire	05 octobre 2026 Yves POLOME
Date et signature du subdélégataire	06 octobre 2026 Florence MARCELLI
Date et signature du suppléant n°1	07 octobre 2026 Giovanni GRACEFFA
Date et signature du suppléant n°2	07 octobre 2026 Stanislas DEVILLE
Date et signature du suppléant n°3	
Date et signature du suppléant n°4	